

LINK VIE ASSURANCE VIE EUROS ET EN UNITÉS DE COMPTE PROJET DE CONTRAT VALANT NOTE D'INFORMATION

LE CONTRAT

LINK VIE est un contrat d'assurance individuelle sur la vie.

LES GARANTIES

LINK VIE prévoit, en cas de vie de l'assuré, le versement d'un capital ou d'une rente au terme que vous avez choisi (cf. le paragraphe « Les garanties de votre contrat »). Le contrat comporte, pour la part des garanties exprimée en euros, une garantie en capital égale aux primes nettes de frais versées.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

LINK-VIE comporte, en cas de décès de l'assuré, des garanties décrites au paragraphe « En cas de décès de l'assuré ».

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

(Conditions d'affectation détaillées au paragraphe « La participation aux bénéfices »)

ORADEA VIE fait participer les contrats aux résultats techniques et financiers, distinctement pour chaque support.

Pour le capital constitué sur le support Sécurité en euros, cette participation correspond à au moins 85% des résultats techniques et financiers de la fraction de l'actif global d'ORADEA VIE affecté au contrat LINK VIE, minorés des intérêts garantis éventuels déjà crédités.

Pour le capital constitué sur les supports ETF (trackers) de distribution, l'intégralité des revenus viendra majorer les garanties des contrats qui sont en cours le jour du réinvestissement.

Pour le capital constitué sur les supports ETF (trackers) de capitalisation, les revenus encaissés par le support sont automatiquement réinvestis au sein du même support.

LA FACULTÉ DE RACHAT

(Modalités fixées au paragraphe « La disponibilité de votre capital »)

LINK VIE permet à tout moment le rachat partiel ou total du capital constitué sur le contrat.

Les sommes sont versées par ORADEA VIE dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande complète.

LES FRAIS DU CONTRAT LINK VIE

- Frais à l'entrée et frais sur versements : aucun frais à l'entrée ni sur versement n'est prélevé.

- Frais en cours de vie du contrat :

Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 0,80% pour le support Sécurité en euros.

Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 1,30% pour les supports en unités de compte en Mandat ETF répartis de la manière suivante :

- Frais de gestion des supports en unités de compte : 0,60%
- Frais du Mandat ETF : 0,70%

Certains supports spécifiques peuvent avoir des frais supérieurs qui sont indiqués dans l'annexe financière au projet de contrat valant Note d'Information qui vous est remise lors de votre demande de versement ou d'arbitrage sur ces supports.

S'ajoutent à ces frais de gestion les frais pouvant être supportés par l'unité de compte. Lorsque l'unité de compte est représentative d'une part ou d'une action d'OPC, ces frais sont précisés sur le Document d'Information Clé pour l'Investisseur de l'OPC ; pour les autres unités de compte ils figurent dans le document décrivant les caractéristiques principales de l'unité de compte choisie.

- Autres frais : aucun frais sur arbitrage ne sera prélevé.

DURÉE DE PLACEMENT

La durée recommandée du contrat dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur est invité à demander conseil auprès d'ORADEA VIE ou auprès de son courtier en assurances.

DÉSIGNATION BÉNÉFICIAIRE

Le souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaires en cas de décès dans la rubrique de la demande de souscription prévue à cet effet et ultérieurement par avenant à son contrat. La désignation du bénéficiaire peut notamment être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique. Les autres modalités de désignation du bénéficiaire sont décrites au paragraphe « Les garanties de votre contrat » du présent projet de contrat valant Note d'Information.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles du projet de contrat valant Note d'Information. Il est important que le souscripteur lise intégralement le projet de contrat valant Note d'Information et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer la demande de souscription.

SOMMAIRE

Les caractéristiques du contrat	3
Les garanties de votre contrat	3
Les modalités de votre souscription	3
Le capital constitué	4
La participation aux bénéfices	4
La disponibilité de votre capital	5
Changement de profil	6
En cas de décès de l'assuré	6
Les modalités de règlement du capital	6
Les arbitrages	6
La valeur des unités de compte	7
Votre information.....	7
Les réclamations, la loi applicable, le délai de prescription.....	7
Annexe financière.....	8

PRÉAMBULE

L'ensemble des documents contractuels est constitué :

- de la demande de souscription et son annexe,
- du projet de contrat valant Note d'Information ainsi que ses annexes,
- de l'Annexe financière de présentation des supports,
- et du certificat de souscription qui formalise votre souscription au contrat d'assurance individuelle sur la vie.

Les caractéristiques du contrat

LINK VIE est un contrat d'assurance individuelle sur la vie proposé par ORADEA VIE, entreprise régie par le Code des assurances. Ce contrat à versements libres, programmés ou non, relève de la branche 20 (vie-décès) et de la branche 22 (assurances liées à des fonds d'investissement) pour lesquelles ORADEA VIE a reçu un agrément.

LINK VIE est présenté par LINK BY PRIMONIAL, Immatriculation ORIAS n°16006813, ses partenaires dûment habilités, agissant en qualité de courtiers en assurances. Le présent projet de contrat vaut contrat définitif à compter de la date de prélèvement de votre versement initial.

Vous souscrivez au contrat LINK VIE dans le cadre fiscal de l'assurance vie.

Vous choisissez la durée de votre contrat, en respectant un minimum de huit ans.

Les différents types de supports d'investissement proposés dans le contrat LINK VIE sont :

- un support Sécurité en euros, dont les garanties sont exprimées en euros, répondant à un souci de sécurité absolue pour le capital investi ;
- des supports ETF⁽¹⁾ (trackers) dont les garanties sont exprimées en nombre d'unités de compte.

LINK VIE propose un seul mode de gestion : le mandat ETF.

Le Profil SECURITAIRE investi sur le support Sécurité en euros ne fait pas partie du Mandat ETF.

Si vous choisissez le mandat ETF, la totalité de votre capital est investi, selon le profil établi lors de votre souscription, sur des supports ETF (trackers) dont les garanties sont exprimées en nombre d'unités de compte.

Les différents profils ainsi que les supports en unités de compte éligibles au Mandat ETF sont listés dans l'Annexe Financière au projet de contrat valant Note d'Information.

Dans le cadre du mandat ETF, ORADEA VIE constitue le capital, exprimé en unités de compte, en suivant la stratégie financière définie et mise en œuvre par une société spécialisée dans la gestion d'actifs.

Vous ne disposez pas de la faculté d'arbitrage, seul ORADEA VIE dispose du droit d'arbitrer régulièrement la répartition entre les unités de compte sélectionnées selon les indications de la société de gestion d'actifs et sur la base d'une stratégie financière conçue par elle.

De nouveaux supports pourront être proposés à tout moment par ORADEA VIE. Leurs caractéristiques et leurs éventuelles spécificités de fonctionnement à l'intérieur du contrat seront alors portées à votre connaissance.

Les unités de compte sont représentatives de titres financiers (actions de SICAV, parts de FCP...) constituant le support.

La valeur des unités de compte suit les évolutions de chaque titre financier.

En cas de disparition d'un support en unités de compte (liquidation, cessation d'activité de l'actif représentant le support en unités de compte), un nouveau support en unités de compte de même nature lui sera substitué par avenant au contrat. Ce nouveau support fera partie intégrante du contrat.

A tout moment ORADEA VIE se réserve la possibilité de mettre fin au Mandat ETF. Dans cette hypothèse, ORADEA VIE proposera une nouvelle gestion ou procédera à un arbitrage des supports concernés vers le Profil SECURITAIRE investi à 100% sur le support Sécurité en euros ou le support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires indiqué dans l'Annexe Financière au projet de contrat valant Note d'Information.

Si vous ne souhaitez plus être investi en Mandat ETF, vous avez la possibilité d'arbitrer **totalem**ent et sans frais votre capital vers le support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires ou vers le Profil SECURITAIRE investi à 100% sur le support Sécurité en euros.

Les garanties de votre contrat

Votre contrat comporte les garanties suivantes :

- A tout moment, vous pouvez demander le rachat à votre profit du capital constitué (cf. le paragraphe « La disponibilité de votre capital »).
- En cas de décès de l'assuré : quelles qu'en soient la date et la cause, ORADEA VIE versera le capital constitué à la date du décès (cf. le paragraphe « En cas de décès de l'assuré ») au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Vous pouvez désigner le ou les bénéficiaires en cas de décès dans la rubrique de la demande de souscription prévue à cet effet, et ultérieurement par avenant à votre contrat. La désignation du bénéficiaire peut notamment être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique.

Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, vous pouvez indiquer (dans la demande de souscription ou par avenant à votre contrat) les coordonnées du bénéficiaire désigné en cas de décès afin de faciliter le règlement des prestations par ORADEA VIE.

Lorsque la clause bénéficiaire ainsi indiquée n'est plus appropriée, vous pouvez la modifier à tout moment par avenant à votre contrat.

Si vous le souhaitez, vous pouvez consentir à l'acceptation du bénéfice du contrat par le bénéficiaire que vous aurez désigné. Dans cette hypothèse la désignation du ou des bénéficiaires en cas de décès deviendrait irrévocable.

- Au terme que vous avez choisi, vous pouvez soit demander à percevoir le capital constitué à cette date (cf. le paragraphe « Les modalités de règlement du capital »), soit proroger annuellement votre contrat par accord tacite.

Les garanties de votre contrat cessent avec le règlement total du capital constitué.

Les modalités de votre souscription

Vous souscrivez au contrat LINK-VIE en signant électroniquement une demande de souscription. Ce document, dûment renseigné des caractéristiques de votre contrat, donne l'autorisation à ORADEA VIE de prélever vos versements sur votre compte bancaire.

La date d'effet de ces versements correspond à leur date de prélèvement.

La date de prélèvement de votre versement initial, qui fixe la date de conclusion de votre contrat et sa date d'effet est mentionnée sur votre demande de souscription. Elle correspond au point de départ des garanties.

1. Un ETF (exchange traded Fund) est un OPC ayant pour objectif de répliquer un indice des marchés actions ou de taux. Ainsi, la performance de ce type de support dépend de la variation à la hausse ou à la baisse de l'indice que l'ETF réplique. Les ETF sont également cotés en Bourse et peuvent s'échanger sur le marché tout au long de la journée de cotation.

Après enregistrement de votre demande de souscription, vous recevrez par courrier, dans le mois suivant votre demande de souscription, un certificat de souscription qui matérialisera votre souscription au contrat LINK-VIE.

La date de conclusion de votre souscription et sa date d'effet peuvent être repoussées jusqu'à la complétude des informations nécessaires à ORADEA VIE pour le traitement du dossier notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans ce cas, la date de conclusion de votre souscription sera alors mentionnée sur le certificat de souscription qui vous sera adressé par ORADEA VIE.

• **Le versement initial** que vous effectuez doit respecter un minimum de 1 000 EUR et ne peut être affecté qu'à un seul profil. Si vous avez choisi le mandat ETF, la fraction de votre versement initial supérieure à 150 000 EUR sera investie sur le support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires présenté dans l'Annexe Financière pendant un délai de 30 jours à compter de la date d'effet de votre contrat.

A l'issue de ce délai, ORADEA VIE constituera votre capital conformément à la stratégie financière définie et mise en œuvre par la société spécialisée dans la gestion d'actifs en respectant le profil déterminé à la souscription.

Vous pouvez ensuite constituer votre capital par des versements complémentaires qui devront être investis sur votre profil :

- **Des versements libres**, en date et en montant, en respectant un minimum de 100 EUR par versement.
- **Des versements programmés**, dont vous fixez la périodicité et le montant, en respectant les minima suivants :

Périodicité	Versement
Annuelle	1 200 EUR
Semestrielle	600 EUR
Trimestrielle	300 EUR
Mensuelle	100 EUR

Les versements programmés sont prélevés automatiquement sur votre compte bancaire.

Vous pouvez modifier, à tout moment, le montant, la périodicité de vos versements programmés auprès de votre courtier en assurances.

Vous pouvez également suspendre ces versements et les reprendre à tout moment.

Vos demandes de modification ou de suspension doivent parvenir à ORADEA VIE, au plus tard, 30 jours avant la date de prélèvement prévue.

La date de prélèvement des versements programmés est indiquée sur l'échéancier que vous recevrez après enregistrement de votre demande de mise en place des versements programmés et après chaque modification de montant ou de périodicité.

En cas d'insuffisance de provision de votre compte bancaire, le prélèvement des versements sera suspendu jusqu'à ce que vous demandiez à ORADEA VIE de remettre en vigueur la programmation de vos versements.

En cas de prorogation annuelle de votre contrat au terme, le programme de versements sera également tacitement prorogé annuellement, en respectant les conditions ci-avant.

Si vous avez choisi le mandat ETF, vos versements programmés sont investis dans un premier temps sur le support de référence jusqu'au prochain arbitrage réalisé par ORADEA VIE, conformément à la stratégie financière définie et mise en œuvre par la société spécialisée dans la gestion d'actifs. Ce support de référence, exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires, est indiqué dans l'Annexe Financière à la Note d'Information qui vous a été remise.

Le premier de ces versements (libre ou programmé) ne pourra être effectué qu'après un délai de 30 jours suivant la date d'effet de votre contrat.

Pour les versements effectués en cours de contrat, l'augmentation des garanties prend effet à la date de leur prélèvement par ORADEA VIE.

Aucun frais sur versement ne sera prélevé.

Le capital constitué

A tout moment, votre capital constitué est égal :

- au produit du nombre de chaque unité de compte inscrite au contrat par la valeur de l'unité de compte en euros, si vous êtes investi au sein des profils du mandat ETF (hors Profil SECURITAIRE).
- à la capitalisation du support Sécurité en euros (Profil SECURITAIRE)

• Sur le support Sécurité en euros

ORADEA pourra fixer chaque année un taux minimum garanti pour l'année suivante. Ce taux est fixé dans les limites indiquées par le Code des assurances et pourra être révisé en cours d'année pour les versements futurs.

Chaque versement, minoré des frais, sera capitalisé, à intérêts composés au jour le jour à partir du deuxième jour ouvré suivant sa date d'effet, au taux minimum garanti défini ci-avant.

• Sur un support en unités de compte :

Vos versements nets de frais sont convertis en unités de compte représentatives de chaque support concerné.

Le nombre d'unités de compte inscrites à votre contrat pour chaque support choisi s'obtient en divisant le montant du versement (net de frais sur versement le cas échéant) affecté à ce support par la valeur de l'unité de compte en euros augmentée des frais spécifiques à ces supports, tels que communiqués dans l'Annexe Financière qui vous a été remise. Celle-ci est égale à la première valeur établie par la société de gestion à compter du deuxième jour ouvré qui suit la date d'effet du versement (cf. le paragraphe « La valeur des unités de compte »).

Le nombre d'unités de compte est calculé jusqu'au millième le plus proche.

Le rythme de cotation de chaque support est précisé dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur de l'OPC ; pour les autres unités de compte il figure dans le document décrivant les caractéristiques principales de l'unité de compte choisie.

La participation aux bénéfices

ORADEA VIE fait participer le contrat LINK VIE aux résultats techniques et financiers distinctement pour chaque support.

• Sur le support Sécurité en euros :

La participation aux bénéfices correspond à la différence entre :
- au moins 85% des résultats techniques et financiers de la frac-

tion de l'actif global d'ORADEA VIE affecté à l'ensemble des contrats LINK VIE,

- et les éventuels intérêts garantis déjà crédités au taux minimum garanti définis dans le paragraphe « Le capital constitué ».

Pour couvrir ses frais de gestion, ORADEA VIE retranche de la participation aux bénéfices un montant s'élevant au maximum à 0,067% par mois soit un taux équivalent annuel de 0,80% du montant moyen du capital constitué. ORADEA VIE se réserve la possibilité de prélever ces frais directement en minoration du capital constitué.

La participation aux bénéfices, enregistrée en provision de participation en date du 31 Décembre, est affectée au cours des huit exercices suivants en majoration du capital constitué des contrats en cours ayant un capital constitué sur le support Sécurité en euros au moment de l'affectation.

Après décision d'affectation de tout ou partie de la provision de participation, la majoration du capital qui en découle est faite, compte tenu des intérêts garantis déjà crédités, en date du 31 Décembre. Cette majoration permet de déterminer pour l'exercice, le taux annuel de revalorisation du capital constitué qui figure sur votre relevé de situation annuel.

- Sur un support ETF (trackers) de capitalisation :

Les revenus encaissés par les supports sont automatiquement réinvestis au sein même des supports. La valeur de l'unité de compte correspondante tient compte de ces réinvestissements.

ORADEA VIE prélève chaque début de mois, en minoration du nombre d'unités de compte de chacun de vos supports, un nombre d'unités de compte calculé par application d'un taux de frais de gestion mensuel défini ci-après.

- Sur un support ETF (trackers) de distribution :

L'intégralité des revenus, nets de frais, viendra majorer les garanties des contrats qui sont en cours le jour du réinvestissement.

ORADEA VIE prélève chaque début de mois, en minoration du nombre d'unités de compte de chacun de vos supports, un nombre d'unités de compte calculé par application d'un taux de frais de gestion mensuel défini ci-après.

Frais de gestion :

- Pour le support Sécurité en euros (Profil SECURITAIRE) :

Le taux de frais mensuel moyen ne pourra pas dépasser le taux suivant : 0,067%.

- Pour les supports en unités de compte :

Le taux de frais mensuel moyen ne pourra pas dépasser le taux suivant : 0,109% répartis de la manière suivante :

- Frais de gestion des supports en unités de compte : 0,050%
- Frais du Mandat ETF : 0,059%

Pour les supports en unités de compte s'ajoutent à ces frais de gestion les frais pouvant être supportés par l'unité de compte. Lorsque l'unité de compte est représentative d'une part ou d'une action d'OPC, ces frais sont précisés sur le Document d'Information Clé pour l'Investisseur de l'OPC, pour les autres unités de compte ils figurent dans le document décrivant les caractéristiques principales de l'unité de compte choisie.

La disponibilité de votre capital

Vous pouvez demander, à tout moment, à ORADEA VIE, le rachat total de votre contrat.

Vous pouvez également demander à tout moment un rachat partiel du capital constitué sur votre contrat.

En cas d'acceptation du bénéfice du contrat, à laquelle vous auriez préalablement consenti, vous devrez recueillir préalablement l'accord exprès du bénéficiaire acceptant.

Les types de rachats

- Le rachat partiel :

Vous pouvez demander un rachat partiel de votre capital en respectant les conditions suivantes :

- le montant minimum du rachat partiel est de 150 EUR ;
- le montant du capital constitué sur le contrat après ce rachat est supérieur à 1 000 EUR.

Pour toute demande de rachat partiel, le capital constitué correspondant au montant du rachat partiel sera désinvesti au prorata du capital constitué sur les supports.

Pour toute demande de rachat partiel, le capital constitué sur le support Sécurité en euros (Profil SECURITAIRE) sera désinvesti en respectant l'historique des versements.

- Le rachat total :

Vous rachetez tous les supports et mettez donc fin à votre contrat.

- Pour le support Sécurité en euros (Profil SECURITAIRE):

La valeur de rachat est égale au capital constitué à la date de réception de la demande de rachat.

Chaque année, les valeurs de rachat ne pourront pas être inférieures aux montants indiqués ci-après (sous réserve des éventuels rachats partiels et arbitrages en sortie). Les valeurs de rachat ci-dessous indiquées ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Evolution de la valeur de rachat sur le seul support Sécurité en euros (Profil SECURITAIRE) en prenant pour hypothèse un versement initial de 1 000 EUR et des frais de gestion maximum :

	Versement (en euros)	Versement net de frais (en euros)	Valeur de rachat (en euros)
À la souscription	1 000,00	1 000,00	100,000
Au 1 ^{er} anniversaire	-	-	100,000
Au 2 ^e anniversaire	-	-	100,000
Au 3 ^e anniversaire	-	-	100,000
Au 4 ^e anniversaire	-	-	100,000
Au 5 ^e anniversaire	-	-	100,000
Au 6 ^e anniversaire	-	-	100,000
Au 7 ^e anniversaire	-	-	100,000
Au 8 ^e anniversaire	-	-	100,000

De convention expresse, il est convenu que le certificat individuel de souscription, contenant le tableau des valeurs de rachat individualisées, sera présumé reçu à défaut de manifestation de votre part dans un délai de 30 jours suivant la signature électronique de la demande de souscription.

- Pour les supports en unités de compte :

La valeur de rachat est égale au nombre d'unités de compte inscrites à la date de réception de la demande de rachat sur le support faisant l'objet d'un rachat (cf. le paragraphe « Les modalités de règlement du capital »).

Chaque année, les valeurs de rachat ne pourront pas être inférieures aux nombres indiqués ci-après, compte tenu des frais de gestion maximum (sous réserve des éventuels rachats partiels et arbitrages en sortie). Les valeurs de rachat ci-dessous indiquées ne tiennent pas compte des arbitrages.

Evolution de la valeur de rachat sur les supports en unités de compte en prenant pour hypothèse un versement initial de 1 000 EUR, une valeur de l'unité de compte égale à 10 EUR et des frais de gestion maximum :

	Versement (en euros)	Versement net de frais (en euros)	Nombre d'unités de compte acquises	Valeur de rachat (en nombre d'UC)
À la souscription	1 000,00	1 000,00	100,000	100,000
Au 1 ^{er} anniversaire	-	-	-	98,700
Au 2 ^e anniversaire	-	-	-	97,417
Au 3 ^e anniversaire	-	-	-	96,150
Au 4 ^e anniversaire	-	-	-	94,900
Au 5 ^e anniversaire	-	-	-	93,666
Au 6 ^e anniversaire	-	-	-	92,448
Au 7 ^e anniversaire	-	-	-	91,246
Au 8 ^e anniversaire	-	-	-	90,060

Le montant en euros de la valeur de rachat à chacun de ces anniversaires est égal au produit du nombre d'unités de compte inscrites sur le support par la valeur de l'unité de compte en euros (cf. le paragraphe « Les modalités de règlement du capital »).

ORADEA VIE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Changement de profil

Le choix du profil s'effectue lors de la souscription. Vous avez la possibilité de changer de profil, sans frais, en cours de vie du contrat.

Lorsque votre nouveau profil est déterminé et adressé à Oradéa Vie, la stratégie financière sera adaptée en fonction de ce profil.

En cas de décès de l'assuré

Pendant la durée du contrat et quelle que soit la cause du décès, ORADEA VIE versera au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s), le capital constitué sur les différents supports du contrat.

- Pour le support Sécurité en euros (Profil SECURITAIRE) :

ORADEA VIE versera le montant du capital constitué à la date du décès.

- Pour les supports en unités de compte :

ORADEA VIE versera un montant égal au produit du nombre d'unités de compte inscrites à la date du décès sur les différents supports par la valeur des unités de compte en euros (cf. le paragraphe « Les modalités de règlement du capital »).

En cas de bénéficiaire(s) personne(s) physique(s) :

Dans le cas des bénéficiaires personnes physiques, les capitaux décès sont revalorisés selon les modalités suivantes :

- le capital constitué sur le support Sécurité en euros est revalorisé à compter de la date du décès jusqu'à réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement.
- le capital constitué sur les supports en unités de compte est revalorisé de la date d'établissement, par la société de gestion, de la première valeur de l'unité de compte en euros à compter du deuxième jour ouvré qui suit la date de réception à ORADEA VIE de la déclaration de décès de l'assuré, jusqu'à réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement.

Le taux de revalorisation de ces capitaux est établi selon les modalités définies par décret. Il est annuel et est attribué prorata temporis.

Les modalités de règlement du capital

Les souscripteurs ou les bénéficiaires désignés recevront les sommes dues dans les 30 jours suivant la remise à ORADEA VIE des pièces suivantes :

Pièces à fournir	Rachat partiel	Rachat total	Décès de l'assuré
Demande de règlement signée par le souscripteur + RIB / BIC-IBAN	✓	✓	
Extrait de l'acte de décès de l'assuré			✓
Demande de règlement signée par chaque bénéficiaire en cas de décès + RIB / BIC-IBAN			✓
Extrait d'acte de naissance de chaque bénéficiaire en cas de décès			✓

Dans certains cas, une attestation sur l'honneur, un certificat de l'administration fiscale, un acte de notoriété et éventuellement tout autre document nécessaire à la constitution du dossier pourraient être demandés.

Pour les supports en unités de compte, les souscripteurs ou les bénéficiaires désignés recevront les sommes dues dans les trente jours suivant la première valeur établie par la société de gestion à compter du deuxième jour ouvré qui suit la date de réception à ORADEA VIE de votre demande de rachat ou de la déclaration de décès de l'assuré.

Tout impôt et taxes qui s'appliquent ou s'appliqueraient lors du règlement sont à la charge du bénéficiaire des prestations sauf dispositions légales contraires.

Les options de règlement du capital :

Vous avez le choix entre le versement du capital en une seule fois ou, si vous remplissez les conditions alors en vigueur, le versement d'une rente viagère revalorisable.

Les modalités propres aux sorties en rentes viagères sont définies par un règlement général qui vous sera communiqué sur simple demande écrite de votre part auprès d'ORADEA VIE. Le règlement général applicable est celui en vigueur à la date de la sortie en rente.

Les arbitrages

L'arbitrage du Profil SECURITAIRE vers le Mandat ETF ne peut être que total.

Dans le cadre du Mandat ETF, vous ne disposez pas de la faculté d'arbitrage de votre capital, seule ORADEA VIE dispose du droit d'arbitrer régulièrement la répartition entre les unités de compte sélectionnées, selon les indications de la société de gestion d'actifs et sur la base d'une stratégie financière conçue par elle.

Aucun frais d'arbitrage ne sera prélevé.

Par exception, si vous ne souhaitez plus être investi en Mandat ETF, vous avez la possibilité d'arbitrer **totalem** et sans frais votre capital vers le support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires ou vers le profil SECURITAIRE investi à 100% sur le support Sécurité en euros. Vous aurez la possibilité ultérieurement d'arbitrer **totalem** et sans frais votre capital vers l'un des Profils du Mandat ETF.

Conditions particulières pour le support Sécurité en euros (Profil SECURITAIRE) :

ORADEA VIE se réserve la possibilité de suspendre votre faculté d'arbitrage en sortie du support Sécurité en euros si le dernier Taux Moyen des Emprunts d'Etat (T.M.E) publié mensuellement est supérieur au taux de rendement net servi l'année précédente.

La valeur des unités de compte

La valeur des unités de compte retenue, en cas de rachat total ou partiel du support, ou en cas de décès de l'assuré, est la première valeur établie par la société de gestion à compter du deuxième jour ouvré qui suit la date de réception par ORADEA VIE de votre demande de rachat ou de la déclaration de décès de l'assuré.

Pour les supports ETF (trackers), la valeur établie par la société de gestion retenue en entrée de support est la valeur liquidative de l'ETF (trackers) éventuellement majorée des droits d'entrée de l'ETF (trackers) qui figurent sur le Document d'Information Clé pour l'Investisseur de l'ETF (trackers).

Celle retenue en sortie de support est la valeur liquidative de l'ETF (trackers) éventuellement minorée des droits de sortie de l'ETF (trackers) qui figurent sur le Document d'Information Clé pour l'Investisseur de l'ETF (trackers).

La renonciation

Vous pouvez renoncer à votre souscription au contrat LINK VIE et être remboursé intégralement des primes versées.

Pour ce faire, vous devez adresser à : ORADEA VIE – 42 boulevard Alexandre Martin – 45057 ORLEANS CEDEX 1, pendant le délai de 30 jours calendaires révolus, à compter de la date à laquelle vous êtes informé que votre contrat est conclu, une lettre recommandée avec avis de réception, rédigée par exemple selon le modèle suivant :

« Monsieur le Directeur général,
Désirant bénéficier de la faculté de renoncer à ma souscription au contrat LINK VIE n°..... effectuée en date du, je vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées, et ce, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la présente. Date et Signature »

Votre information

ORADEA VIE vous adressera au début de chaque année un relevé de situation comprenant toutes les informations prévues à l'article L 132-22 du Code des assurances et notamment le montant de la valeur de rachat de votre contrat au 31 décembre de l'année précédente.

Le souscripteur s'engage en cas de changement de résidence fiscale ou de domicile à en informer ORADEA VIE dans les meilleurs délais. En cas de transfert de domicile à l'étranger, le souscripteur est invité à consulter un conseiller local en vue d'examiner les conséquences de ce transfert sur son contrat.

ORADEA VIE pourra être amenée en fonction des nouvelles lois applicables aux clients à bloquer tout nouveau versement ou arbitrage sur le contrat (ex : cas des clients établissant leur domicile sur le territoire américain).

Enfin, ORADEA VIE sera tenue de communiquer auprès de l'Administration fiscale française l'ensemble des informations requises pour l'application des conventions conclues par la France orga-

nisant un échange automatique d'informations à des fins de lutte contre l'évasion fiscale (ex : dispositif FATCA, Common Reporting Standard au niveau OCDE...). Ces informations pourront notamment concerner la valeur de rachat mais également toutes opérations effectuées sur le contrat.

Les réclamations, la loi applicable, le délai de prescription

• Réclamations

Avant d'adresser toute réclamation concernant votre contrat à ORADEA VIE - Service Relations Clients – 42 Boulevard Alexandre Martin - 45057 ORLEANS CEDEX 1
e-mail : src.sogecap@socgen.com,
contactez le courtier en assurances qui a recueilli votre souscription.

ORADEA VIE s'engage à répondre à votre demande sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnels. Dans le cas contraire, nous accuserons réception dans ces 10 jours et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception de votre demande.

Si votre désaccord persistait après la réponse donnée par ORADEA VIE, vous pourriez demander l'avis de la Médiation de l'Assurance par voie postale ou par saisine du formulaire en ligne sur son site internet, dont les coordonnées sont les suivantes :

La Médiation de l'Assurance,
TSA 50 110 – 75 441 PARIS CEDEX 09,
site internet : <http://www.mediation-assurance.org>.

• Loi applicable et tribunaux compétents

Le contrat LINK VIE et son interprétation sont régis par la loi française. En cas de différent et/ou litige relatif à l'interprétation du contrat, l'assuré et ORADEA VIE s'engagent avant toute procédure judiciaire à rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord amiable entre l'assuré et ORADEA VIE, il est expressément fait attribution de compétence au tribunal du domicile de l'assuré.

• Délai de prescription

Conformément aux dispositions de l'article L 114-1 et suivants du Code des assurances, toute action concernant le présent contrat et émanant du souscripteur ou de l'Assureur ne peut être exercée que pendant un délai de 2 ans à compter de l'événement à l'origine de cette action. Cette prescription est portée à 5 ans pour les résidents d'Alsace et de Moselle.

Toutefois, ce délai ne court, en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand l'action du souscripteur contre l'Assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre le souscripteur ou a été indemnisé par ce dernier.

Lorsque le bénéficiaire est une personne distincte de l'Assuré, le délai est porté à dix ans.

Ce délai est interrompu par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription (reconnaissance d'un droit par le souscripteur ou par l'Assureur ; demande en justice, même en référé ; acte d'exécution forcée) ainsi que par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre ou par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée par le souscripteur en ce qui concerne le règlement du capital.

ANNEXE FINANCIÈRE

AU PROJET DE CONTRAT VALANT NOTE D'INFORMATION

Présentation des supports du contrat LINK VIE

Ce contrat propose un support en euros sans risque du capital investi et des supports en unités de compte. Vous trouverez ci-après, la liste des supports en unités de compte accessibles dans le cadre du Mandat ETF en date du 01/01/2017. Elle est amenée à évoluer régulièrement en fonction des opportunités des marchés financiers. Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur ou à défaut les documents décrivant les caractéristiques principales de ces supports en unités de compte sont disponibles sur le site <http://www.lyxoretf.fr/> ou bien sur simple demande auprès de votre courtier en assurances. Le support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires est LYXOR SMART CASH ETF C-EUR.

ORADEA VIE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur la valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions des marchés financiers.

Liste des supports accessibles au contrat LINK-VIE :

Code ISIN	Libellé	Nature	Classification	Société de gestion	Groupe	Risque
ACTIONS EUROPÉENNES / ZONE EURO						
FR0007054358	LYXOR UCITS ETF EURO STOXX 50	FCP (Trackers)	Actions des pays de la zone Euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344630	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 AUTOMOBILES & PARTS	FCP (Trackers)	Actions des pays de la zone Euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010345371	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 BANKS	FCP (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010405431	LYXOR ETF FTSE ATHEX LARGE CAP A/I	FCP (Trackers)	Actions des pays de la zone Euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU1218122742	LIF - LYXOR JPM EUROPE LOW BETA FACTOR INDEX UCITS ETF C EUR	SICAV (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU1218123393	LIF - LYXOR JPM EUROPE MOMENTUM FACTOR INDEX UCITS ETF C EUR	SICAV (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU1218123559	LIF - LYXOR JPM EUROPE QUALITY FACTOR INDEX UCITS ETF C EUR	SICAV (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010261198	LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE	FCP (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011871086	LYXOR ETF PEA EASTERN EUROPE (CECENTREUR) C EUR	FCP (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011869304	LYXOR ETF PEA FTSE EPRA/NAREIT DEVELOPED EUROPE C EUR	FCP (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé

LU0252633754	MULTI UNITS LUXEMBOURG - LYXOR DAX (DR) UCITS ETF	SICAV (Trackers)	Actions des pays de la zone Euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010010827	LYXOR UCITS ETF FTSE MIB	FCP (Trackers)	Actions des pays de la zone Euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010251744	LYXOR ETF IBEX35 (DR) D-EUR A/I	FCP (Trackers)	Actions des pays de la zone Euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010833558	LYXOR ETF FTSE EPRA/ NAREIT DEVELOPED EUROPE D EUR A/I	FCP (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU1598688189	LYXOR ETF MSCI EMU GROWTH D-EUR	SICAV (Trackers)	Actions des pays de la zone Euro	LYXOR ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU1598689153	LYXOR MSCI EMU SMALL CAP UCITS ETF D EUR	SICAV (Trackers)	Actions des pays de la zone Euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU1598690169	LYXOR MSCI EMU VALUE (DR) UCITS ETF D EUR	SICAV (Trackers)	Actions des pays de la zone Euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU1237527160	LYXOR FTSE EUROPE MINIMUM VARIANCE UCITS ETF C EUR	SICAV (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU1650492330	MULTI UNITS LUXEMBOURG - LYXOR FTSE 100 UCITS ETF - MONTHLY HEDGED C EUR	SICAV (Trackers)	Actions des pays de l'Union Européenne	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé

ACTIONS FRANÇAISES

FR0007052782	LYXOR UCITS ETF CAC 40	FCP (Trackers)	Actions Françaises	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
--------------	------------------------	----------------	--------------------	--------------------------------------	------------------	-------

ACTIONS INTERNATIONALES

FR0010345470	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 CHEMICALS	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010345504	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 CONSTRUCTION & MATERIALS	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344861	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 FOOD & BEVERAGE	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010345363	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 FINANCIAL SERVICES	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344879	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 HEALTH CARE	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé

FR0010344903	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 INSURANCE	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344929	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 MEDIA	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344960	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 OIL & GAS	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344986	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 RETAIL	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344796	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 TECHNOLOGY	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344812	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344838	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 TRAVEL & LEISURE	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344853	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 UTILITIES	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011551019	LYXOR ETF MSCI EM LATIN AMERIC PEA C-EUR	SICAV (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011871078	LYXOR ETF PEA CHINA ENTERPRISE (HSCEI) C EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011869270	LYXOR ETF PEA DJ INDUSTRIAL AVERAGE C-EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011869387	LYXOR ETF PEA RUSSIA (DJ RUSSIA GDR) C EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011869395	LYXOR ETF PEA TURKEY (DJ TURKEY TITANS 20) C EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011884121	LYXOR ETF PEA JAPAN (TOPIX) DLY HDG CEUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011871102	LYXOR ETF PEA JAPAN (TOPIX) C-EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011869312	LYXOR ETF PEA MSCI AC ASIA PAC EX JPN C EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé

FR0011440478	LYXOR ETF PEA MSCI EMERGING MARKTS C-EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011869320	LYXOR ETF PEA MSCI INDIA C-EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011871110	LYXOR ETF PEA NASDAQ-100 C-EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011869379	LYXOR ETF PEA NEW ENERGY C-EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011871128	LYXOR ETF PEA S&P 500 C-EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011871144	LYXOR ETF PEA SOUTH AFRICA (FTSE JSE TOP40) C EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011882364	LYXOR ETF PEA WORLD WATER C-EUR	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010345389	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 BASIC RESOURCES	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344887	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 INDUSTRIAL GOODS & SERVICES	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010344978	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 PERSONNAL & HOUSEHOLDS GOODS	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010378604	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE SELECT DIVIDEND 30	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0011475078	LYXOR JAPAN TOPIX DR ETF DAILY HEDGED D EUR A/I	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010429068	LYXOR UCITS ETF MSCI EMERGING MARKETS	FCP (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU0959211243	LYXOR S&P 500 ETF DAILY HEDGED D-EUR	SICAV (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
LU1646362167	MULTI UNITS LUXEMBOURG - LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE ETF C USD	SICAV (Trackers)	Actions Internationales	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé

OBLIGATIONS

FR0010975771	LYXOR BOFAML EUR HIGH YIELD EX-FINANCIAL BOND UCITS ETF	SICAV (Trackers)	Obligations et autres titres Internationaux	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Moyen
FR0010737544	LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF C EUR	FCP (Trackers)	Obligations et autres titres libellés en euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Moyen
FR0010174292	MULTI UNITS FRANCE - LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE	SICAV (Trackers)	Obligations et autres titres libellés en euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Moyen
FR0010037242	MULTI UNITS FRANCE - LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE	SICAV (Trackers)	Obligations et autres titres libellés en euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé
FR0010037234	MULTI UNITS FRANCE - LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE	SICAV (Trackers)	Obligations et autres titres libellés en euro	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Moyen
LU1285960032	LIF - LYXOR USD LIQUID INVESTMENT GRADE CORPO BONDS ETF - MONTHLY HEDGE-D EUR	SICAV (Trackers)	Obligations et autres titres Internationaux	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Moyen

SUPPORTS DIVERSIFIÉS

LU1190417599	LIF - LYXOR SMART CASH ETF C-EUR	SICAV (Trackers)	Diversifié	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Faible
FR0010270033	LYXOR COMMODITIES THOMSON REUTER/CORE COMMODITY CRB TR UCITS ETF A	FCP (Trackers)	Diversifié	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	SOCIETE GENERALE	Elevé

Les supports SICAV (trackers) et FCP (trackers) peuvent comporter des frais supplémentaires pouvant aller jusqu'à 0,20%, au moment de chaque versement ou d'arbitrage en entrée sur ces supports.

Profil SECURITAIRE : Profil investi à 100% sur le Support Sécurité en euros.

Liste des profils du Mandat ETF avec leurs objectifs de gestion :

La responsabilité de Lyxor Asset Management se limite à la fourniture de conseils adaptés aux contraintes d'investissement fixées par ORADEA VIE et correspondant à différents profils financiers théoriques. La responsabilité de Lyxor ne pourra dès lors pas être recherchée :

- en cas d'inadéquation de ces profils financiers avec la situation financière personnelle des clients et/ou avec leurs objectifs d'investissements, patrimoniaux et/ou fiscaux et
- en cas de litige relatif au contenu des Contrats d'Assurance Vie et/ou des Mandats d'Arbitrage, ainsi qu'au contenu des documents commerciaux qui leurs sont liés.

En outre, il est précisé que les données de performances fournies par Lyxor Asset Management et notamment accessibles sur le site internet de Primonial, relatives à un ou plusieurs profil(s) d'investissement, sont basées exclusivement sur les supports UCITS ETF Lyxor sous jacents des Profils sélectionnés et ne tiennent pas compte :

- de la performance des éventuelles unités de comptes sélectionnées par ORADEA VIE dans le cadre de son mandat d'arbitrage en dehors de l'allocation conseillée par Lyxor Asset Management et
- de la performance des éventuelles unités de comptes additionnelles ayant pu être souscrites par les clients dans le cadre de leur Contrat d'Assurance Vie et/ou Mandats d'Arbitrage.

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. ORADEA VIE ne s'engage que sur nombre d'unités de comptes, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie par Lyxor Asset Management ni par ORADEA VIE mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il n'existe aucune garantie de capital ou de performance donnée par ORADEA VIE ou par Lyxor Asset Management aux souscripteurs du contrat LINK VIE. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans le projet de contrat valant Note d'Information de LINK VIE. Les investissements en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

PROFIL MODERE : Allocations investies par ORADEA VIE dans un panier diversifié supports ETF (trackers). L'objectif de gestion de ces mandats est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme grâce à une allocation diversifiée et flexible entre les différentes classes d'actifs (actions, marchés de taux, monétaire) sur sous-jacents mondiaux. La stratégie d'investissement cible un objectif indicatif de volatilité de l'ordre de 4,5%.

Cette gestion s'appuie sur un modèle systématique de diversification et de répartition des risques sur le long terme, tout en cherchant à capter les opportunités de marché à plus court terme. Avec le profil modéré, vous recherchez une croissance modérée de votre épargne tout en acceptant de légères fluctuations pouvant s'accompagner d'une perte en capital.

PROFIL EQUILIBRE : Allocations investies par ORADEA VIE dans un panier diversifié supports ETF (trackers). L'objectif de gestion de ces mandats est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme grâce à une allocation diversifiée et flexible entre les différentes classes d'actifs (actions, marchés de taux, monétaire) sur sous-jacents mondiaux. La stratégie d'investissement cible un objectif indicatif de volatilité de l'ordre de 7,5%.

Cette gestion s'appuie sur un modèle systématique de diversification et de répartition des risques sur le long terme, tout en cherchant à capter les opportunités de marché à plus court terme. Avec le profil équilibré, vous recherchez une valorisation de votre épargne sur le moyen terme tout en acceptant un risque de perte en capital.

PROFIL DYNAMIQUE : Allocations investies par ORADEA VIE dans un panier diversifié supports ETF (trackers). L'objectif de gestion de ces mandats est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme grâce à une allocation diversifiée et flexible entre les différentes classes d'actifs (actions, marchés de taux, monétaire) sur sous-jacents mondiaux. La stratégie d'investissement cible un objectif indicatif de volatilité de 11%.

Cette gestion s'appuie sur un modèle systématique de diversification et de répartition des risques sur le long terme, tout en cherchant à capter les opportunités de marché à plus court terme. Avec le profil dynamique, vous recherchez un potentiel de rendement élevé de votre épargne sur le long terme et faites preuve d'une certaine tolérance face aux pertes en capital.

PROFIL OFFENSIF : Allocations investies par ORADEA VIE dans un panier de supports ETF (trackers) à dominante actions. L'objectif de gestion de ces mandats est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme grâce à une allocation flexible permettant de basculer une partie du portefeuille vers des sous-jacents monétaires. Cette gestion s'appuie sur un modèle systématique de diversification et de répartition des risques sur le long terme, tout en cherchant à capter les opportunités de marché à plus court terme. L'allocation actions peut varier de 80 à 100%, de manière à sur-pondérer les actions en phase de hausse, et à réduire leur poids en phase de baisse.

Avec le profil offensif, vous souhaitez maximiser le potentiel de rendement de votre épargne sur le long terme et faites preuve d'une forte tolérance aux pertes en capital. Le niveau indicatif de volatilité de la stratégie d'investissement est élevé, étant précisé que le niveau exact de volatilité observé ne pourra pas dépasser 25%.

Contrat assuré par

ORADEA VIE

Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26.704.256 euros
Entreprise régie par le code des assurances
RCS Nanterre 430 435 669

Siège social :

Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex
Service relations clients : 42 bd Alexandre Martin - 45057 Orleans Cedex 1
Tél : 02 38 79 67 00
Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),
61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09

Contrat présenté par

LINK BY PRIMONIAL

Société par Actions Simplifiée au capital social de 30 000 EUR.
Immatriculée au RCS Paris 823 654 777. NAF 6622Z.
Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 16006813.
Responsabilité Civile Professionnelle N°7400021119
souscrite auprès de Zurich Insurance PLC – 112, Avenue de Wagram 75017 Paris.

Siège social :

15-19 avenue de Suffren - 75007 Paris
Téléphone : 01 44 21 70 00
Télécopie : 01 44 21 71 23
www.primonial.fr

Adresse postale :

19 avenue de Suffren - CS 90741
75345 Paris Cedex 07